CONTRAT DE LOCATION DE MATÉRIEL

N° contrat _____

Établi le mm/dd/yyyy

Entre les soussignés, il a été convenu et arrêté ce qui suit : le propriétaire loue au preneur le matériel désigné ci-dessous, aux conditions du présent contrat.

1 LES PARTIES

LE PROPRIÉTAIRE

Propriétaire du matériel, ci-après désigné « le propriétaire », d'une part

A2S – Automotive Services Solutions
27 rue du Général de Gaulle, 77390 Fouju
contact@sav-a2s.fr
SIRET 980 125 330 00020 · TVA FR64980125330

LE PRENEUR

Emprunteur du matériel, ci-après désigné « le preneur », d'autre part

Société _____
Adresse _____
Représentant _____
Téléphone _____
E-mail _____
SIRET _____

2 DÉSIGNATION DU MATÉRIEL

MATÉRIEL LOUÉ

Type Station de climatisation
Marque / modèle _____
N° de série _____
Année _____

ÉQUIPEMENT / CONSOMMABLES

3 MISE À DISPOSITION

Sur rendez-vous, le matériel sera livré par nos soins dans les locaux du preneur :

LIEU DE LIVRAISON

Site _____
Adresse _____
CP / Ville _____

PÉRIODE DE LOCATION

Livraison le mm/dd/yyyy
Fin prévue le mm/dd/yyyy
Durée —

4 LOYER ET PRESTATIONS

LOYER	DURÉE MINIMUM	FORFAIT LIVRAISON	FORFAIT ENLÈVEMENT
90 € HT / sem.	2 semaines	190 € HT	190 € HT

Le loyer est dû pour un minimum de **2 semaines**. La facture sera établie à la fin de la location ; la première, émise le jour de la mise en service, comprend le forfait livraison.

Estimation du coût de la location

Nb de semaines

2 semaines facturées × 90,00 €

Loyer	180,00 €
Livraison + enlèvement	380,00 €
Total HT	560,00 €
TVA 20 %	112,00 €
Total TTC estimé	**672,00 €**

5 CONDITIONS GÉNÉRALES

1. **Matériel testé.** Le matériel est testé avant départ, ce qui implique pour le preneur qu'il accepte le parfait état de fonctionnement de celui-ci. Un rapport sera établi à la livraison, avec à l'appui des photos ainsi que la preuve de son bon fonctionnement.
2. **Responsabilité.** Quelles que soient les modalités de transport et/ou de montage, le preneur est responsable du matériel dès que celui-ci quitte le propriétaire.
3. **Transport.** Le preneur qui transporte le matériel lui-même s'engage à le faire dans les meilleures conditions.
4. **Assurance.** Il est conseillé au preneur d'assurer tous risques le matériel loué (vandalisme, catastrophes naturelles, dégâts corporels et matériels…).
5. **Frais annexes.** Toutes taxes, charges, redevances, autorisations, assurances, etc. éventuelles sont à la charge du preneur.
6. **Utilisation.** Le preneur est supposé connaître le fonctionnement et la manipulation du matériel ; il sera donc tenu responsable de tout mauvais emploi.
7. **Sécurité.** Le preneur certifie connaître toutes les mises en garde de sécurité, les risques et précautions à prendre relatifs à l'utilisation du matériel loué par le biais du présent contrat.
8. **Dommages.** En aucun cas le propriétaire ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation de son matériel par le preneur, ce dernier ayant accepté le parfait état de fonctionnement du matériel par la signature du présent contrat.
9. **Installation électrique.** La distribution / installation électrique utilisée et/ou mise à disposition par le preneur est censée être aux normes et fiable ; tous dégâts subis par le matériel par suite d'une défaillance électrique seront à la charge du preneur.
10. **Contrôle au retour.** Le matériel restitué sera testé par le propriétaire. Toute défectuosité, irrégularité ou usure exagérée par rapport à l'utilisation spécifiée, constatée lors de ce contrôle, est à la charge du preneur.
11. **Réparation.** Le matériel devant subir une réparation sera réparé dans nos locaux, avec facture à la charge du preneur. Si le matériel ne peut être réparé, ou n'est pas restitué dans un délai de 1 mois, il sera considéré comme manquant au retour.

Matériel manquant au retour : facturé au tarif en vigueur du matériel sur le marché, à savoir tarif neuf au **1er janvier 2023** : **4000** € HT.

6 ÉTAT DU MATÉRIEL ET INVENTAIRE

Un état du matériel contradictoire et un inventaire des accessoires et consommables sont établis à la mise à disposition et font l'objet d'un pointage en fin de location. Cet état doit être signé du propriétaire et du preneur.

ÉLÉMENT / ACCESSOIRE	QTÉ	ÉTAT À LA LIVRAISON	ÉTAT AU RETOUR	OBSERVATIONS
Station de climatisation	1	Bon Défaut Absent	Bon Défaut Absent	
Flexibles HP / BP	1	Bon Défaut Absent	Bon Défaut Absent	
Raccords rapides HP / BP	1	Bon Défaut Absent	Bon Défaut Absent	
Câble d'alimentation	1	Bon Défaut Absent	Bon Défaut Absent	
Bouteille de fluide	1	Bon Défaut Absent	Bon Défaut Absent	
Huile / traceur	1	Bon Défaut Absent	Bon Défaut Absent	
		Bon Défaut Absent	Bon Défaut Absent	
		Bon Défaut Absent	Bon Défaut Absent	

7 SIGNATURES

Fait à Cesson , le mm/dd/yyyy

En deux exemplaires originaux. Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé ».

LE PROPRIÉTAIRE

Nom Nicolas Monbillard – Gérant

LE PRENEUR

Nom